

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 7 février 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 14 MARS 2013

Procès-verbal de la trois cent huitième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 7 février 2013 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLAIS, Xavier Étudiant		X
BOURET, Antonin Étudiant		X
DAOUDI, Jaouad Professeur – Département des sciences administratives	X (<i>conf. téléphonique</i>)	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
DEVAULT, Annie Responsable des programmes de 2 ^e cycle en travail social		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DURAND, Janie Étudiante		X
GOODMAN, Shawn Étudiant		X
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LEDUC BROWNE, Paul Directeur – Département des sciences sociales		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X (<i>arrive à 9 h 20, quitte à 10 h</i>)	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Département de relations industrielles	X	
PHILION, Ruth Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
SINCLAIR, Francine Directrice – Département des sciences de l'éducation	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****OBSERVATEURS :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 04.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission, madame Ruth Phillion et monsieur Marc Landry, et les invite à se présenter. Il porte ensuite à l'attention des membres que monsieur Michaël Daudelin, qui siégeait à la commission à titre de membre étudiant, a remis sa démission en novembre dernier.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Marc Landry, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la réunion de la trois cent septième (29 novembre 2012) réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108)
- 4.- Modification de la banque de cours de premier cycle en psychoéducation
- 5.- Modification des préalables au cours *CTB1643 Fiscalité des affaires*
- 6.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec
- 7.- Mise à jour de la liste d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
- 8.- Grade associé au profil « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières
- 9.- Dépôt des rapports de suivis des modifications du baccalauréat en informatique (7833) (résolution 283-CE-2062) et du certificat en informatique de gestion (4108) (résolution 290-CE-2143)
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion
- 12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent septième (29 novembre 2012) réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent septième (29 novembre 2012) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent septième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108)**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de la condition d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108).

La condition d'admission actuelle, « être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en informatique ou en techniques administratives ou l'équivalent », est trop restrictive et ne permet pas d'admettre certains candidats aptes à réaliser ce programme. Le module de l'informatique demande que la condition soit élargie afin d'englober tous les D.E.C.

À la demande de la commission des études, les membres de la sous-commission des études ont rencontré le directeur du module de l'informatique. Après cette rencontre, les membres de la sous-commission soumettent un avis favorable à la modification de la condition d'admission sur la base des études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108).

Plusieurs membres interviennent pour réitérer leur préoccupation, déjà exprimée lors de la réunion précédente, à l'effet que certains des étudiants qui seraient admis selon cette condition d'admission, si elle venait à être approuvée, puissent ne pas détenir les connaissances suffisantes à la réussite de ce programme, notamment dans des matières spécifiques comme en mathématiques et en technologies de l'information. Il est convenu de recommander au conseil d'administration d'approuver la modification proposée, mais de l'assortir de la possibilité que certains étudiants puissent devoir se soumettre à une entrevue, au besoin. Le projet de résolution est ajusté afin de faire mention de cet élément.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2259 concernant la modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108); laquelle est jointe en appendice.

4.- **Modification de la banque de cours de premier cycle en psychoéducation**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de la banque de cours de premier cycle en psychoéducation.

Lors de sa 156^e réunion ordinaire, l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie a approuvé l'ajout du cours *PSE1103 Relation d'aide et utilisation psychoéducative du vécu* à titre de préalable au cours *PSE5033 Laboratoire : interventions en situation de crise*. L'objectif visé est de mieux préparer les étudiants au cours *PSE5033*.

Lors de la même réunion, l'assemblée a adopté le descriptif du cours *PSExxxx Clientèles et interventions en troubles du spectre de l'autisme*.

Ce nouveau cours répond à une demande du module de psychoéducation visant à bonifier l'offre de cours optionnel du baccalauréat en psychoéducation (7815) en y incluant un enseignement couvrant les troubles du spectre de l'autisme.

Afin de faciliter de futurs repérages informatiques de cette résolution, il est retenu d'en préciser le titre. Il devra se lire « concernant la modification de la banque de cours de premier cycle en psychoéducation et l'ajout de cours au baccalauréat en psychoéducation ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Ruth Phillion, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2260 concernant la modification de la banque de cours de premier cycle en psychoéducation; laquelle est jointe en appendice.

5.- Modification des préalables au cours CTB1643 Fiscalité des affaires

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la modification de la liste des préalables du cours *CTB1643 Fiscalité des affaires*.

Lors de sa réunion du 3 décembre 2012, l'assemblée départementale du Département des sciences comptables a adopté une résolution afin de retirer de la liste des préalables au *CTB1643 Fiscalité des affaires*, les cours *CTB1653 Comptabilité pour gestionnaire* et *DRT1073 Droit commercial*. L'évolution des contenus du cours *CTB1643 Fiscalité des affaires* rend caduque la désignation du cours *DRT1073* comme préalable. Quant au cours *CTB1653*, il n'est plus offert depuis 2001.

Suite à la question d'un membre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche attire l'attention des membres sur le fait qu'il s'agit de préalables exprimés sous la forme d'un cours parmi un ensemble. En limitant la liste à un choix d'un cours parmi deux, tous les deux dans le domaine de la comptabilité, on peut envisager une préparation plus homogène des étudiants inscrits.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2261 concernant la modification des préalables au cours *CTB1643 Fiscalité des affaires*; laquelle est jointe en appendice.

6.- Habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec.

En vertu du protocole d'entente interconstituante relatif au doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au décanat des études avancées de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, la direction institutionnelle de l'UQO doit entériner les recommandations relatives à l'habilitation approuvées lors de la 230^e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 21 novembre 2012.

Après délibérations, sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2262 concernant l'habilitation de professeurs de l'UQO à la direction ou à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

7.- Mise à jour de la liste d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études une mise à jour de la liste d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Suite à la réunion de la commission des études du 29 novembre 2012, laquelle a octroyé l'habilitation aux personnes concernées, le comité d'habilitation, lors de ses

rencontres du 11 décembre 2012 et du 29 janvier 2013, a poursuivi ses travaux conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*.

Le comité d'habilitation souhaite transmettre à la commission des études les dossiers qui ont reçu, lors de ces rencontres, un passage de statut de codirection à direction.

De plus, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande la révocation de l'habilitation d'une personne en raison de sa démission à titre de professeur.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Jaouad Daoudi, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2263 concernant la mise à jour de la liste d'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Grade associé au profil « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet visant à répondre à la demande de la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) de la CRÉPUQ et du Comité des programmes universitaires (CPU) du MESRST concernant le grade associé au profil « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières.

Dans sa réaction à l'avis de la CEP, l'UQO a souhaité maintenir l'utilisation du grade de Maître ès arts (M.A.) pour l'ensemble des profils du programme. Un argumentaire a été présenté en support à cette orientation. La commission des études avait soutenu cette orientation lors de sa 305^e réunion tenue le 18 octobre 2012 alors qu'elle acceptait de revoir certains éléments du programme pour donner suite à d'autres conditions et suggestions formulées par la CEP relativement à ce programme.

Toutefois, le CPU a transmis récemment une réaction aux commentaires de l'UQO indiquant qu'il fait sienne la condition formulée par la CEP concernant le libellé du grade associé au profil « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières.

Suite à la réception de cette réaction du CPU, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a entamé une discussion avec la vice-présidence à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec. En outre, un travail d'analyse fouillé a été réalisé à l'Université du Québec relativement à l'emploi des grades et l'orientation générale qui est privilégiée est de limiter la multiplication des grades.

Dans ce contexte, la direction de l'Université souhaite saisir la commission des études de l'état du dossier. De plus, il est recommandé de chercher à maintenir l'orientation retenue sur cette question tout en permettant, s'il s'avère indispensable de le faire, de créer un nouveau grade pour faire face aux conditions imposées par la CEP et le CPU. Le grade proposé serait alors celui de *maître en études langagières (M.E.L.)*, lequel serait associé seulement au profil « travail dirigé professionnel » du programme de maîtrise en études langagières.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que l'enjeu relatif à l'identification des grades soulève des questions relativement au rôle que jouent la Commission d'évaluation des projets de programmes et le Comité des programmes universitaires en cette matière.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Sinclair, appuyée par madame Stéphanie Demers, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CE-2264 concernant le grade associé au profil « travail dirigé

professionnel » du programme de maîtrise en études langagières; laquelle est jointe en appendice.

9.- Dépôt des rapports de suivis des modifications du baccalauréat en informatique (7833) (résolution 283-CE-2062) et du certificat en informatique de gestion (4108) (résolution 290-CE-2143)

À la demande de la commission des études, lors de ses réunions du 3 juin 2010 et du 2 juin 2011, laquelle invitait, d'une part, le module de l'informatique à produire un rapport dans 2 ans sur l'évolution des effectifs étudiants dans les diverses options du programme de baccalauréat en informatique (7833) et, d'autre part, à produire, d'ici un an, un rapport sur les suites données à certaines recommandations contenues dans le projet de modification du certificat en informatique de gestion (4108), le doyen des études transmet aux membres de la commission des études lesdits rapports qu'il commente.

La sous-commission des études, lors de sa réunion du 21 janvier 2013, a étudié les rapports et a rencontré le directeur du module de l'informatique. La sous-commission des études estime que les rapports ne répondent pas aux attentes et les transmet à la commission des études sous réserve de l'avis formulé dans l'extrait non confirmé du procès-verbal de la 84^e réunion de la SCE.

Après consultation desdits rapports, les membres de la commission des études concluent également que ceux-ci ne satisfont pas aux attentes. Ils conviennent de mandater le doyen des études en vue d'assurer les suivis auprès du module de l'informatique dans le sens des discussions et des préoccupations de la commission des études, en mettant à contribution la sous-commission des études. Celle-ci devra se montrer satisfaite des suivis assurés par le module de l'informatique dans un délai raisonnable.

10.- Période d'information et questions

À l'aide de documents déposés en séance, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente les statistiques relatives à l'évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, et à l'évolution de la taille moyenne des groupes.

Il porte à l'attention de la commission qu'un nombre étonnamment élevé d'étudiants n'ont confirmé leur inscription au trimestre d'hiver que lors de la première semaine de cours. Ces inscriptions tardives ont eu une incidence sur la taille des groupes dont la moyenne, au premier cycle, est de 37,08 étudiants. Il ajoute que les discussions sur la gestion de l'horaire des cours à l'Université se poursuivent.

Le vice-recteur fait par la suite remarquer que la baisse de fréquentation de la maîtrise en gestion de projet, un secteur qui a, pendant plusieurs années, permis de maintenir une moyenne d'étudiants par groupe plus élevée, fait diminuer la moyenne d'étudiants par groupe-cours au deuxième cycle à 13,4 étudiants. Enfin, pour le troisième cycle, il souligne une légère augmentation de la moyenne des groupes, qui est passée de 5,25 au trimestre d'automne 2012 à 5,4 au trimestre d'hiver 2013.

Suite à la question d'un membre qui souhaite savoir quelles sont les conséquences de la fermeture des programmes en anglais sur la moyenne de la taille des groupes au deuxième cycle, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ces programmes contribuaient à augmenter la moyenne d'étudiants par groupe.

Il poursuit en attirant l'attention des membres sur certains programmes qui regroupent peu d'étudiants et dont l'offre affecte à la baisse le nombre d'étudiants par groupe. Il cite en exemple le programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes, le certificat en politiques publiques du travail et le diplôme d'études supérieures spécialisées et le programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives. Une démarche d'analyse est présentement en cours.

Au sujet de l'ampleur du phénomène d'inscription tardive observé au présent trimestre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il n'est pas en mesure de fournir des explications. Il indique que les directions de module ou les responsables de programmes seraient possiblement plus à même d'expliquer ces retards.

Faisant référence au besoin de projections en vue de la prochaine année, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'en raison de l'année atypique qu'a connue l'UQO avec l'annulation d'un grand nombre d'activités à Gatineau au trimestre d'été 2012, il est difficile de réaliser une estimation de ce que sera la fréquentation pour l'année 2013-2014. En outre, on peut penser que certains étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire à l'été 2012 ont augmenté leur charge d'inscription aux trimestres d'automne et d'hiver en vue de ne pas retarder leur cheminement.

Il poursuit son intervention en commentant un récent article intitulé « Son université lui ferme la porte au nez », paru dans un quotidien des Laurentides, et qui relate les démêlés d'une étudiante inscrite au programme de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire de l'UQO qui dénonce la décision de l'Université de ne pas vouloir reconnaître les crédits réussis lors d'études à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que cette étudiante avait interrompu ses études à l'UQO pour étudier à l'UQAT, et ce, sans procéder à une demande d'études hors établissement. Après avoir étudié un certain temps à l'UQAT, elle souhaitait réintégrer le programme de l'UQO en demandant à ce que les cours réussis à l'UQAT soient intégrés dans son cheminement à l'UQO. L'UQO a agi selon les règles qui régissent la reconnaissance des acquis et a offert le choix à l'étudiante de poursuivre son programme là où elle l'avait laissé au moment de son départ ou alors de présenter une nouvelle demande d'admission afin que l'Université apprécie l'ensemble de ses acquis aux fins de l'intégration dans son cheminement. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que passer outre les règles établies aurait créé un lourd précédent.

Il termine ses interventions en informant la commission des études du départ prochain de madame Annik Gélinau, qui a joué un rôle important dans le développement des activités de l'UQO à Saint-Jérôme au cours des dernières années à titre de directrice du soutien aux études à Saint-Jérôme.

En lien avec les compressions budgétaires annoncées, un membre souhaite savoir si l'offre de cours devra être amputée. Le recteur précise que le travail d'analyse a été entamé et qu'il se poursuit dans la perspective de minimiser, autant qu'il est possible de le faire, les impacts de ces coupures sur la mission de l'Université. Il rappelle que l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur permettra éventuellement d'avoir des indications plus précises sur une redistribution possible des budgets pour la prochaine année. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que tout est mis en œuvre pour rétablir la situation financière de l'UQO et que la direction vise à faire les choix les moins dommageables pour l'Université afin d'y préserver la qualité de l'enseignement.

À un autre membre qui souhaite quant à lui savoir si les compressions budgétaires auront une incidence sur le processus d'acquisition de la permanence de membres du corps professoral, le recteur réitère que l'Université va continuer d'assurer le respect des conventions collectives comme elle l'a toujours fait. Il précise que le conseil d'administration, qui sera appelé à adopter le prochain budget lors de sa réunion du 15 avril 2013, prendra la décision définitive sur les actions à mettre en place pour atteindre une situation financière la plus saine possible.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 mars 2013 à 9 heures.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Jaouad Daoudi, appuyée par madame Renée Michaud, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 50.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice